



**Commission européenne**

# **Consensus européen pour le développement: le rôle de la sensibilisation et de l'éducation au développement**

---



## Consensus européen pour le développement:

### le rôle de la sensibilisation et de l'éducation au développement

#### Introduction

En 2005, le Conseil de l'Union européenne et les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et le Parlement européen ont adopté une déclaration conjointe sur le développement (intitulée «Le consensus européen pour le développement») qui décrit, dans les grandes lignes, les défis à relever pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement durable, ainsi que les engagements pris par l'Union européenne pour répondre à ces défis.

Le présent document est proposé à titre de contribution à la mise en œuvre du consensus européen pour le développement, en particulier à l'égard de la déclaration: «(...) l'UE attachera une attention particulière à l'éducation au développement et à la sensibilisation des citoyens de l'UE.»<sup>1</sup> Les déclarations dessinent un cadre pour l'élaboration d'une stratégie aux niveaux local, régional, national et européen.

Le document a été rédigé par du personnel et des représentants d'un large éventail d'organisations et d'institutions concernées par le développement international et par la sensibilisation et l'éducation au développement<sup>2</sup>, notamment:

le forum «Éducation au développement» de CONCORD,

le Conseil des communes et régions d'Europe,

le Centre de développement de l'Institut des relations internationales (République tchèque),

la Commission européenne (DEV A4),

le Parlement européen,

le forum européen de la jeunesse,

le ministère fédéral des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement (Belgique),

le réseau GENE (*Global Education Network Europe*),

<sup>1</sup> Partie I, section 4.3, paragraphe 18, du consensus européen pour le développement.

<sup>2</sup> Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement celles des organisations qui participent à l'élaboration du présent cadre stratégique.

---

InWEnt GmbH pour le ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ, Allemagne),

Irish Aid, ministère des affaires étrangères (Irlande),

le ministère des affaires étrangères, direction de la coopération au développement (Luxembourg),

le ministère des affaires étrangères (Slovénie),

le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe,

le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),

l'Agence portugaise pour le développement (IPAD),

l'Agence slovaque pour la coopération internationale au développement.

Du personnel et des consultants participant au projet DEEEP (*Development Education Exchange in Europe Project*) ont contribué à l'élaboration du présent cadre stratégique.

Le présent document comporte deux annexes concernant, d'une part, les engagements internationaux et européens notables en faveur du développement et, d'autre part, les engagements internationaux et européens en matière de sensibilisation et d'éducation au développement, qui examinent plus en détail certains aspects mis en exergue dans les paragraphes suivants.

## **I. Relever le défi du développement et réaliser les engagements européens et internationaux en faveur du développement: le rôle de la sensibilisation et de l'éducation au développement**

1. L'éradication de la pauvreté et l'impératif de développement durable revêtent une importance cruciale en ce début de 21<sup>e</sup> siècle. Ces préoccupations essentielles s'inscrivent dans un contexte de mondialisation croissante, d'interdépendance et de changement. Consciente de la problématique, l'Union européenne a pris des engagements significatifs en la matière, exprimés notamment dans le consensus européen pour le développement<sup>3</sup>.
2. Pour répondre à ces préoccupations internationales et réaliser ces engagements, l'Union européenne, ses États membres et les citoyens jouent et doivent jouer un rôle significatif, par des politiques, des organisations, des institutions, des autorités et des activités locales, régionales, nationales et internationales tant en Europe que dans le reste du monde, dans les domaines suivants:

---

<sup>3</sup> Consensus européen pour le développement (2005), adopté conjointement par le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et le Parlement européen. Voir l'annexe 1 pour d'autres informations concernant les engagements internationaux et européens pour le développement.

- 
- 2.1. le développement de relations économiques qui contribuent à:
    - 2.1.1. éliminer la pauvreté et l'exclusion socioéconomique,
    - 2.1.2. lutter contre les inégalités économiques,
    - 2.1.3. favoriser l'existence de liens entre les économies locales et mondiales qui reposent sur les principes de justice, d'équité et d'inclusion;
  - 2.2. le développement de relations sociales et culturelles qui contribuent à:
    - 2.2.1. promouvoir l'équité et la solidarité concrète entre les peuples,
    - 2.2.2. préserver et étendre le respect des droits de l'homme,
    - 2.2.3. prendre en compte la problématique de la migration et la nécessité de bâtir des sociétés à la fois multiculturelles et sources de cohésion;
  - 2.3. le développement de relations avec la nature qui contribuent à:
    - 2.3.1. préserver des environnements durables,
    - 2.3.2. faire face au changement climatique;
  - 2.4. le développement de relations politiques qui contribuent à:
    - 2.4.1. permettre et encourager la participation du public au processus décisionnel relatif au développement,
    - 2.4.2. créer et nourrir une identité et un sentiment d'appartenance individuels et collectifs, basés sur la citoyenneté planétaire dans un monde interdépendant en mutation.
3. Le consensus européen pour le développement reconnaît le rôle important de la sensibilisation et de l'éducation au développement auprès des citoyens européens pour répondre à ces préoccupations et réaliser ces engagements<sup>4</sup>.
4. Ces trente dernières années, la société civile, des collectivités locales et régionales et des instances publiques et européennes ont entrepris de relever ces défis en communiquant des informations et en organisant des activités faisant participer divers groupes de la population. De tels efforts contribuent à

---

<sup>4</sup> Voir par exemple la partie I, section 4.3, du consensus européen pour le développement (2005).

---

renforcer la sensibilisation, l'intérêt et la participation du public, dans l'ensemble de l'Union européenne, à l'égard des questions de développement<sup>5</sup>.

5. Parallèlement, un large éventail d'organisations, d'institutions et d'acteurs du système éducatif ont conçu et mis en œuvre des programmes et des projets scolaires et extrascolaires. Ces initiatives aux noms divers (pas toujours appelées «éducation au développement») apportent toutes une réponse éducative aux problèmes et aux défis du développement, en aidant aussi bien les enseignants que les élèves à acquérir une compréhension critique, des compétences, des valeurs et des comportements par l'étude et l'analyse d'une multitude de questions liées au développement mondial<sup>6</sup>.
6. Les efforts de sensibilisation et d'éducation au développement qui produisent un impact durable sur la population s'appuient généralement sur un dialogue entre citoyens européens et citoyens des pays du Sud et, ce faisant, ne se focalisent pas sur des problèmes dits «du Sud», mais abordent des préoccupations touchant à des expériences partagées et à une humanité commune au Nord et au Sud. Des ONG, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur public en Europe jouent un rôle significatif en encourageant et favorisant de tels dialogues et en aidant ainsi le public européen à prendre conscience de l'importance des décisions et des mesures de développement aussi bien pour les peuples du Nord que pour ceux du Sud. Au niveau de l'Union européenne, les efforts de sensibilisation et d'éducation au développement ont bénéficié d'une attention politique à l'occasion de diverses rencontres et déclarations, soulignant l'importance de ce travail pour promouvoir des valeurs européennes essentielles telles que la solidarité, la tolérance, l'inclusion, les droits de l'homme et la démocratie, pour renforcer le soutien essentiel à apporter aux efforts internationaux en faveur du développement et pour honorer nos responsabilités morales en tant qu'habitants de la planète<sup>7</sup>.
7. La sensibilisation et l'éducation au développement contribuent toutes deux de façon significative à accroître le soutien de la population vis-à-vis du développement. Cependant, les interventions visant à répondre au

---

<sup>5</sup> Par exemple, participation du public dans toute l'Europe à la campagne «*Make Poverty History*» (2005) et intérêt soutenu du public envers l'«appel mondial contre la pauvreté», voir [www.whiteband.org](http://www.whiteband.org).

<sup>6</sup> Par exemple, des programmes scolaires et des activités dans les écoles, mais aussi dans les secteurs de la formation continue, des activités en faveur de la jeunesse et de l'enseignement supérieur dans de nombreux États membres de l'UE. Des informations sur ces travaux dans l'ensemble de l'UE sont notamment fournies sur [www.deeep.org](http://www.deeep.org).

<sup>7</sup> Parmi les engagements politiques visant à promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement en Europe figurent la résolution sur l'éducation au développement du Conseil des ministres du développement de l'UE (2001), la déclaration de Maastricht (2002), la conférence de Bruxelles sur la sensibilisation et l'éducation au développement pour la solidarité Nord-Sud (2005), le consensus européen pour le développement (2005), la conférence d'Helsinki sur l'éducation au développement en Europe (juillet 2006) et le programme de 18 mois (2007-2008) sur la politique de développement des présidences allemande, portugaise et slovène de l'UE. Voir l'annexe 2 pour de plus amples précisions sur ces engagements.

- 
- besoin qu'a le public de développer un esprit critique ainsi que des compétences et des valeurs lui permettant de mener une vie épanouissante dans un monde interdépendant en mutation sont tout aussi importantes. Des travaux de sensibilisation et d'éducation de qualité contribuent à répondre à ces besoins.
8. S'appuyant sur le travail déjà effectué à ce jour, la sensibilisation et l'éducation au développement sont confrontées, en ce début de 21<sup>e</sup> siècle, à des possibilités et des défis anciens et nouveaux, concernant en particulier:
- 8.1. le besoin de sensibiliser davantage l'opinion publique européenne au développement international et à sa corrélation avec l'interdépendance mondiale, ainsi qu'à la façon dont ce développement et cette interdépendance influencent et sont influencés par les perceptions et les actions individuelles, locales, nationales et européennes;
- 8.2. le besoin de répondre aux exigences croissantes du public européen concernant l'efficacité des politiques de développement et de la coopération au développement en général, notamment l'efficacité des efforts de sensibilisation et d'éducation au développement, qu'ils soient financés par des fonds publics ou privés;
- 8.3. le besoin d'intégrer les efforts de sensibilisation et d'éducation au développement dans les systèmes et processus éducatifs et informatifs formels et informels existants, en exploitant pleinement des approches didactiques et pédagogiques adéquates pour toucher le public européen;
- 8.4. le besoin de recourir à des compétences, des méthodes et des outils professionnels pour évaluer l'impact et la qualité des initiatives, notamment en accentuant la collaboration et l'apprentissage mutuel entre acteurs européens, du secteur public et de la société civile, afin d'accroître la portée et l'impact du travail effectué<sup>8</sup>.
9. Pour répondre à ces problèmes, le présent cadre stratégique propose des principes, des objectifs et des caractéristiques distincts et communs qui permettront aux États, aux ONG et à d'autres parties européennes et acteurs de la société civile de relever les défis et de saisir les opportunités de sensibilisation et d'éducation des citoyens au développement. En soutenant le consensus européen pour le développement, le

---

<sup>8</sup> Voir par exemple le rapport final de la conférence sur l'éducation au développement en Europe qui s'est tenue à Helsinki les 3 et 4 juillet 2006.

---

présent document vise à compléter et à renforcer, mais pas à remplacer, les initiatives nationales et européennes existantes.

10. Le présent document s'adresse non seulement aux parties déjà actives dans l'éducation et la sensibilisation au développement, mais également aux gouvernements, aux institutions européennes, aux ONG et aux autres organisations de la société civile qui n'y travaillent pas encore mais qui, de par leur rôle dans le développement international et l'éducation en Europe, peuvent être amenés à influencer les tentatives visant à améliorer la portée et l'impact de ces travaux.

## **II. Objectifs communs**

### **LE CONTEXTE DE LA SENSIBILISATION ET DE L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT**

11. La sensibilisation et l'éducation au développement contribuent à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable par des approches et des activités de sensibilisation et d'éducation reposant sur les valeurs des droits de l'homme, de la responsabilité sociale, de l'égalité hommes-femmes et du sentiment d'appartenance à un seul monde, sur des idées et des perceptions des disparités entre les conditions de vie des êtres humains et des efforts nécessaires pour surmonter ces disparités, ainsi que sur la participation à des actions démocratiques visant à influencer sur des situations sociales, économiques, politiques ou environnementales qui ont une incidence sur la pauvreté et le développement durable.

### **LE BUT DE LA SENSIBILISATION ET DE L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT**

12. La sensibilisation et l'éducation au développement ont pour but de permettre à chaque personne vivant en Europe d'avoir la possibilité, à tout âge, d'être sensibilisée et de comprendre les problèmes de développement mondial et leur signification à la fois locale et individuelle, ainsi que d'exercer ses droits et ses responsabilités en tant qu'habitant d'un monde interdépendant en mutation, en contribuant au changement pour un monde juste et durable.

### **LA CONTRIBUTION DU PRESENT CADRE STRATEGIQUE**

13. Le présent cadre stratégique pour la sensibilisation et l'éducation au développement a pour but de contribuer:

- 
- 13.1. à sensibiliser davantage l'opinion publique européenne et à renforcer sa compréhension critique et son engagement créatif vis-à-vis du développement mondial et du lien qui existe entre celui-ci et les situations et le changement au niveau local, dans l'Union européenne et ailleurs;
  - 13.2. à renforcer la capacité du public européen à faire valoir son droit au développement et à défendre le droit d'autrui en la matière;
  - 13.3. à susciter la remise en question par l'opinion publique des comportements, politiques et pratiques qui perpétuent la pauvreté et entravent le développement durable.

### **LES OBJECTIFS DU PRESENT CADRE STRATEGIQUE**

14. Dans le cadre du consensus européen pour le développement, les objectifs spécifiques de la sensibilisation et de l'éducation au développement consistent à:
  - 14.1. renforcer la compréhension critique par les citoyens européens des causes et des conséquences de la pauvreté et des inégalités dans le monde, et de leur signification par rapport à l'interdépendance individuelle, locale, nationale, européenne ou mondiale et au développement durable;
  - 14.2. promouvoir et favoriser l'engagement et la participation en connaissance de cause des citoyens européens dans des actions locales et internationales en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable;
  - 14.3. amener les instances de décision à assurer l'intégration de politiques et de pratiques importantes pour la mise en œuvre des concepts de sensibilisation et d'éducation au développement, en particulier dans le cadre de l'enseignement formel et informel aux niveaux (infra)national et européen;
  - 14.4. instaurer le dialogue entre les acteurs européens, étatiques, médiatiques et de la société civile qui participent ou sont susceptibles de participer à la promotion des objectifs de sensibilisation et d'éducation au développement;
  - 14.5. encourager les activités et les programmes transeuropéens et les mesures d'appui mutuel, notamment entre acteurs distincts et nouveaux en matière de sensibilisation et d'éducation au développement et de coopération au développement, entre les niveaux national et européen, entre les



---

populations du Nord et du Sud et entre le secteur public et la société civile dans les pays à revenu faible et à revenu moyen en dehors de l'Union européenne;

14.6. renforcer, au niveau européen, le partage des enseignements tirés des efforts déjà mis en œuvre en matière de sensibilisation et d'éducation au développement afin d'améliorer les pratiques et d'accentuer l'impact en la matière.

### **III. Principes communs**

#### **VALEURS EXPLICITES ET OBJECTIFS A LONG TERME**

15. Les organisations, institutions et autres parties actives dans la sensibilisation et l'éducation au développement poursuivent de nombreux objectifs différents et appliquent une grande diversité d'approches. Ce faisant, elles clarifient et expriment leurs valeurs et leurs objectifs à long terme en matière d'éradication de la pauvreté, de développement durable, de sensibilisation, d'enseignement et de formation tout au long de la vie.

#### **TRAVAILLER EN PARTENARIAT**

16. La sensibilisation et l'éducation au développement s'appuient sur le partenariat, à savoir des efforts conjoints pour élaborer une philosophie commune et la décliner en actions correspondantes à l'égard du développement mondial, que ce soit entre acteurs du développement au Nord et au Sud, entre organisations, institutions et gouvernements, entre bailleurs de fonds et bénéficiaires, entre émetteurs et récepteurs d'informations ou entre enseignants et élèves.

#### **ENCOURAGER LA DIVERSITÉ DES POINTS DE VUE ET DES PERSPECTIVES**

17. Les problèmes et les mécanismes du développement sont complexes et ne peuvent se réduire à une seule ou même à un petit nombre de solutions «convenables», ni à une conception idéologique unique. La sensibilisation et l'éducation au développement s'intéressent explicitement à une multitude d'opinions et de perspectives différentes, battant en brèche les clichés et préjugés concernant «le développement», «l'aide» et «le Sud» et permettant à l'opinion européenne de se sentir concernée par une prise de conscience et une assimilation empathiques de divers points de vue. Une attention particulière est accordée à l'opinion et aux avis des personnes marginalisées ou qui pâtissent du développement mondial.

---

## **LA SIMILITUDE DES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT: RELIER «ICI» ET «LA-BAS»**

18. La mondialisation et l'interdépendance signifient que «le développement» n'est pas un phénomène qui se produit uniquement ou isolément dans «le Sud», à l'écart de nos localités et de nos sociétés européennes. La sensibilisation et l'éducation au développement entendent accorder une attention particulière aux liens existant entre les problèmes et les défis du développement ici et ailleurs, en amenant à se rendre compte des points communs entre les intérêts et processus du développement dans le monde entier et, sur cette base, en faisant participer les citoyens à des expériences et des actions créatives qui soulignent l'importance du développement mondial pour les situations locales, et vice versa.

## **TRAVAILLER AVEC ET PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SYSTEMES ET PROCESSUS EXISTANTS**

19. Des structures et des processus bien développés et pertinents pour notre travail existent déjà en Europe, souvent de longue date, notamment les systèmes éducatifs, des réseaux d'ONG et d'autres acteurs de la société civile, des institutions et des mécanismes gouvernementaux et intragouvernementaux, ainsi que des organismes et canaux médiatiques. La sensibilisation et l'éducation au développement doivent travailler avec et par l'intermédiaire de ces structures et mécanismes pour renforcer et appuyer leur capacité à mettre en œuvre des efforts de sensibilisation et d'éducation au développement. Dans le même esprit, des tentatives sont faites pour développer des synergies avec d'autres actions pédagogiques en Europe et ailleurs concernant, par exemple, la formation à la citoyenneté active, l'éducation antiraciste, la formation à l'écologie et au développement durable, l'éducation à l'égalité hommes-femmes, la formation globale, l'enseignement des droits de l'homme, l'enseignement interculturel et multiculturel, l'action et l'apprentissage participatifs et l'éducation à la paix.

## **CONTRIBUER AUX TRAVAUX DE RECHERCHE ET S'EN INSPIRER**

20. La sensibilisation et l'éducation au développement encouragent et soutiennent la collaboration avec le monde universitaire et d'autres acteurs «extérieurs» à son travail quotidien et se nourrissent de ces expériences, notamment en contribuant à des campagnes publiques et en faveur du changement social, à des initiatives de développement communautaire, de marketing social et à des approches éducatives ailleurs dans le monde, ainsi qu'en tirant les leçons de comparaisons avec ces autres initiatives.

---

## **PARTAGER LES EXPERIENCES ET LES EVALUATIONS**

21. Pour améliorer le travail de tous les participants, la sensibilisation et l'éducation au développement préconisent la communication des évaluations des programmes, notamment en mettant les rapports d'évaluation à la disposition des parties intéressées et du grand public. Ces rapports visent à souligner les aspects riches en enseignements concernant la qualité du travail effectué, les processus de mise en œuvre appliqués, le renforcement des capacités organisationnelles et publiques, les résultats et les impacts durables.

## **PAS DE RELATIONS PUBLIQUES**

22. Afin de dissiper le moindre doute, la sensibilisation et l'éducation au développement n'ont rien à voir avec des activités qui promeuvent ou encouragent le soutien public en faveur d'efforts de développement en tant que tels ou pour des organisations ou des institutions spécifiques. Il ne s'agit pas d'opérations de charité, de publicité en faveur d'organisations ni de relations publiques.

## **IV. Groupes cibles**

23. L'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable devraient être des préoccupations majeures pour tous les citoyens européens. Dès lors, le principal acteur concerné en matière de sensibilisation et d'éducation au développement est la population européenne elle-même. Le grand public est non seulement un groupe cible des initiatives, mais aussi et avant tout un acteur dans la quête de réponses aux problèmes de développement.

24. Le présent cadre pour la sensibilisation et l'éducation au développement s'adresse toutefois principalement aux organisations, aux autorités, aux institutions, à la presse écrite, radiophonique et télévisée, ainsi qu'aux responsables politiques dans l'Union européenne et les États membres qui s'intéressent à la conception, la gestion, la coordination ou au financement de politiques, d'activités, de projets et de programmes ayant trait à l'enseignement, à l'information ou au développement. C'est notamment, mais pas exclusivement, le cas d'organisations, d'autorités, d'institutions et de responsables politiques qui s'occupent des systèmes d'enseignement formels et informels ou y jouent un rôle.

25. Ce sont ces acteurs en particulier qui déterminent les thèmes et l'ampleur de la sensibilisation, de la compréhension et de la participation de la population européenne vis-à-vis des efforts de développement.

---

C'est le degré de sensibilisation, de compréhension critique et d'engagement créatif de la population envers le développement mondial et ses interactions avec le changement au niveau local qui détermine le succès de nos efforts pour atteindre l'objectif visé par le présent cadre stratégique.

## **V. La sensibilisation et l'éducation au développement en Europe: caractéristiques et défis**

### **PROCESSUS DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT**

26. La sensibilisation et l'éducation au développement utilisent un large éventail de processus qui visent à faire participer la population au développement en contribuant à développer la perception individuelle du développement mondial, les capacités de recherche de réponses et de participation, des valeurs essentielles pour une société équitable et un monde durable, la connaissance de perspectives et d'expériences diverses et l'envie de soutenir le développement pour un monde équitable et durable. Les programmes et projets actuels de sensibilisation et d'éducation au développement accordent, dans une mesure plus ou moins grande, une attention explicite ou implicite à quelques-unes ou à l'ensemble de ces facettes. Pour atteindre l'objectif, l'un des défis majeurs à relever consiste à élaborer des programmes et des projets qui prennent systématiquement en compte toutes ces facettes.

### **DIVERSITE ET VARIABILITE**

27. La sensibilisation et l'éducation au développement dans l'Union européenne sont caractérisées par la grande diversité des initiatives, comprenant notamment le travail avec des écoles et des établissements d'enseignement supérieur, des activités en faveur de la jeunesse, la formation des adultes, des campagnes de sensibilisation et de promotion active. Le soutien apporté à ces efforts par les États membres, bien que significatif dans certains cas, varie d'un pays à l'autre.

### **LE BESOIN DE COORDINATION**

28. Bien qu'il y ait des réseaux d'échange d'idées et d'expériences dans la plupart des États membres de l'Union européenne et au niveau européen, la coordination proactive des programmes reste limitée. Lorsqu'elle existe, cette coordination tend à suivre les actions soutenues par les pouvoirs publics, à l'initiative souvent des ministères des affaires étrangères et du développement, et elle est généralement axée sur l'enseignement formel.

- 
29. La disparité des activités de sensibilisation et d'éducation au développement complique la coordination proactive, d'autant plus que l'élaboration d'un cadre cohérent pour ces activités n'a, jusqu'à présent, guère fait l'objet de réflexions concrètes. Un tel cadre est toutefois indispensable pour pouvoir mener à bien la nécessaire intensification de la participation de la population.
30. Pour être efficace, ce cadre doit aussi attirer l'attention sur les défis, en particulier ceux mentionnés dans le présent document, qui doivent être relevés par l'organisation de programmes, de projets et d'activités de haute qualité et à l'impact durable.
31. Au niveau de l'action à mener, un tel cadre doit aussi permettre le développement de synergies concrètes avec des approches sectorielles et intersectorielles européennes, nationales et spécifiques. Il peut s'agir d'approches portant, par exemple, sur l'environnement, la culture, les migrations, l'enseignement, le commerce équitable et l'agriculture, autant de thèmes qui, à ce jour et malgré leurs liens et leur pertinence à l'égard du développement et de la sensibilisation et de l'éducation au développement, font, dans une large mesure, l'objet d'actions distinctes.

## **NÉCESSITÉ D'UN CONTEXTE A PLUS LONG TERME POUR DEVELOPPER LA COMPREHENSION ET L'ENGAGEMENT DE LA POPULATION**

32. L'un des fondements d'un tel cadre est la prise de conscience du fait que les activités uniquement axées sur la sensibilisation aux questions de développement ne permettent pas d'informer le public de manière critique, ni de l'amener à s'engager durablement en faveur du développement.
- 32.1. La sensibilisation de la population et les campagnes consacrées à un problème de développement particulier peuvent susciter un certain soutien, parfois considérable, en faveur des solutions à ce problème.
- 32.2. Malgré son importance vitale, ce type de soutien ne devrait être que le point de départ d'un engagement durable du public en faveur du développement; il s'agit ensuite de replacer le «problème spécifique» dans un contexte plus large de réflexion et d'analyse concernant la pertinence de ce problème par rapport à d'autres phénomènes mondiaux, expériences personnelles et problèmes locaux (ici et dans le Sud).

---

32.3. A plus long terme, l'information et l'analyse des phénomènes s'inscrivent dans un cadre qui permet au public d'enrichir progressivement sa compréhension, ses compétences et ses actions concrètes vis-à-vis de la pauvreté et du développement durable.

Pour la sensibilisation et l'éducation au développement, le défi est de faire en sorte que le public s'investisse graduellement selon des «niveaux» de participation différents. Sans un tel approfondissement de la participation, les efforts de sensibilisation et d'éducation au développement risquent de rester bienveillants et, pour la plupart, ponctuels, en maintenant les citoyens dans un rôle d'appui au lieu de les encourager à prendre une part active dans le développement mondial.

### **IMBRICATION DES DIMENSIONS MONDIALE ET LOCALE**

33. La mondialisation croissante, l'interdépendance accrue, les migrations internationales et l'incidence du changement climatique sont quelques-uns des phénomènes qui ont une résonance au niveau local partout dans le monde. La nature internationale et interdépendante de ces problèmes de développement ainsi que d'autres empêche désormais de dissocier le développement qui se passe «là-bas» de celui qui a lieu «chez nous». Pour la sensibilisation et l'éducation au développement en Europe, les manifestations locales de tels phénomènes constituent d'excellents exemples (et des défis de taille) pour mettre en parallèle ce que vivent nos populations et d'autres populations du monde, notamment (mais pas exclusivement) dans le Sud.

### **S'INSPIRER DES EXPERIENCES DU SUD**

34. Pour relier les phénomènes mondiaux aux problèmes de développement locaux et vice versa, les projets et programmes européens peuvent tirer de nombreux enseignements des expériences et des organisations dans les pays du Sud. Cela a déjà été le cas, et l'est toujours d'ailleurs, en ce qui concerne l'obtention et la diffusion d'informations sur les sociétés du Sud et sur les actions menées dans le Sud pour combattre et éradiquer la pauvreté. Bien que ces informations soient, pour partie, axées sur les catastrophes et sur une misère apparemment persistante (donnant l'impression que «le Sud» connaît une pauvreté généralisée), la sensibilisation et l'éducation au développement visent à replacer ces clichés dans le contexte et les expériences de sociétés aussi diverses, complexes et changeantes que la nôtre.

35. L'Europe s'est intéressée beaucoup moins aux expériences du Sud (y compris des migrants) en matière de programmes de sensibilisation et d'éducation au développement. Pour relever les défis du développement et

---

atteindre le but et les objectifs de la sensibilisation et de l'éducation au développement, les initiatives européennes peuvent et doivent chercher à établir un véritable dialogue avec les acteurs du Sud à propos d'expériences communes et divergentes en matière de développement, de sensibilisation et d'éducation au développement.

## **INTEGRER PLEINEMENT LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DANS LA VIE PUBLIQUE**

36. A ce jour, la plupart des efforts de sensibilisation et d'éducation au développement menés en Europe ont été amorcés et mis en œuvre par des organisations de la société civile. Dans certains États membres de l'UE et grâce à la Commission européenne, il existe des cadres de soutien financier et parfois stratégique qui viennent compléter ces initiatives de la société civile. Actuellement, ces acteurs locaux, nationaux et européens sont essentiels pour donner corps aux approches en matière de sensibilisation et d'éducation au développement. Toutefois, si le but est, en partie, d'amener la population à s'investir dans le développement, il faut que la sensibilisation et l'éducation au développement soient, et de manière visible, en prise directe sur les mécanismes actuels permettant aux citoyens de se rencontrer, de débattre et de développer leurs compétences et leurs expériences, et en fassent partie intégrante.

37. Pratiquement tous les citoyens sont concernés à un ou plusieurs moments de leur vie par un type ou un autre d'éducation formelle ou informelle. La sensibilisation et l'éducation au développement peuvent (comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays) contribuer positivement aux expériences d'apprentissage des citoyens, en les aidant à acquérir des connaissances et des compétences qui répondent au besoin de mener une vie épanouissante, tant socialement qu'économiquement et politiquement. Il est proposé qu'en matière de sensibilisation et d'éducation au développement (ainsi que pour l'élaboration d'un cadre européen coordonné de façon proactive), l'accent soit dès lors mis sur les phases primaire, secondaire et tertiaire de l'enseignement formel et sur des programmes et institutions qui soutiennent l'apprentissage tout au long de la vie. Pour ce faire, les parties concernées actuelles doivent développer les aptitudes et les capacités de travailler avec des éducateurs et d'autres personnes actives dans la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, en conservant leur expertise de mise à disposition de ressources en faveur du développement tout en se forgeant de nouvelles compétences en tant que facilitateurs et soutiens externes des processus de

---

changement. La priorité est de faire en sorte que les enseignants, les formateurs, les éducateurs, les établissements scolaires (y compris les directeurs et administrateurs), les élèves, les parents (et la communauté toute entière), les concepteurs de programmes scolaires (et les instances de décision dans l'enseignement), etc. s'approprient l'objectif poursuivi par la sensibilisation et l'éducation au développement et y attachent de l'importance.

## **ÉVALUATION ET ANALYSE D'IMPACT**

38. Le but de l'évaluation et de l'analyse d'impact dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation au développement est essentiellement triple: apprendre des expériences d'hier afin de faire mieux demain, évaluer les avantages à court et à long termes pour le public ou les participants et servir de base aux initiatives et activités concernant les possibilités et les obstacles futurs. L'évaluation des résultats, de l'impact et de la qualité des processus et résultats est la principale préoccupation, mais non la seule. L'évaluation penche toutefois souvent vers l'appréciation quantitative: le nombre d'activités menées, le nombre de personnes «qui ont été sensibilisées», «qui ont suivi une formation», «qui ont participé à une activité», etc. Ces évaluations peuvent s'avérer précieuses lorsque les indicateurs de performance fixés, par exemple, par des bailleurs de fonds, des responsables politiques ou une organisation sont avant tout de nature quantitative. Elles peuvent aussi être utiles si un programme ou un projet présuppose qu'une meilleure sensibilisation engendre automatiquement une meilleure compréhension, et donc une action. Or, la quantité de la participation ne donne, en soi, aucune indication sur sa qualité et il est extrêmement rare d'observer un lien causal entre une sensibilité accrue et un comportement durable du public.

39. Pour que l'évaluation et l'analyse d'impact soient efficaces, leurs buts doivent être déterminés clairement dès la phase de conception d'un programme ou d'un projet: définition des buts, des objectifs et des stratégies, suivi de la mise en œuvre, culture organisationnelle de réflexion critique et affectation de temps, de personnel et de ressources financières pour ces activités. Il incombe aux parties concernées par ces travaux d'intégrer ces besoins en ressources dans leurs programmes et projets. Selon les meilleures pratiques, le but de l'évaluation devrait être fixé lors de la planification d'un projet et de 3 à 5 % des ressources totales devraient être spécifiquement consacrés à l'évaluation. Une évaluation et une analyse d'impact réussies exigent aussi la diffusion des résultats obtenus afin d'étayer le travail des tiers et de



---

contribuer au développement de l'apprentissage mutuel dans l'ensemble de la communauté de la sensibilisation et de l'éducation au développement.

#### **THEMES SENSIBLES: LA NECESSITE D'UN DEBAT HONNETE**

40. Une vision à long terme, un engagement progressivement plus intense de la population et la collaboration avec «des tiers» exigent que les acteurs publics et autres se montrent clairs et francs quant à leurs raisons de s'investir dans la sensibilisation et l'éducation au développement. Cela signifie que chacun doit réfléchir à la manière dont il envisage son rôle pour amener le public à exercer ses droits et ses responsabilités à l'égard du développement mondial-local. De telles questions peuvent s'avérer extrêmement délicates parce que certains buts organisationnels et préoccupations spécifiques (par exemple le fait de communiquer un point de vue particulier ou de récolter des fonds) peuvent être difficilement conciliables, voire être contradictoires, avec le but de la sensibilisation et de l'éducation au développement. Il est toutefois difficilement concevable qu'une vision et un cadre cohérents puissent voir le jour sans la tenue d'un débat franc et honnête sur de telles questions, parfois sensibles.

#### **VI. Recommandations**

#### **AUX ACTUELLES ET FUTURES PARTIES INTERESSEES PAR LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT**

41. Dans le cadre de la mise en œuvre du consensus européen pour le développement, il est recommandé que les institutions, les organes et les autorités européennes, les gouvernements des États membres, les autorités locales et régionales, les organisations de la société civile et autres parties intéressées mentionnées dans le présent document prennent en considération les objectifs, les principes et les défis qui y sont identifiés.

En outre, les recommandations suivantes sont adressées:

#### **A LA COMMISSION EUROPEENNE**

42. Faire rapport au Conseil et au Parlement européen sur la mise en œuvre actuelle de l'engagement en matière de sensibilisation et d'éducation au développement tel qu'il est exprimé dans le consensus européen pour le développement, ainsi que sur la qualité de cette mise en œuvre du point de vue de l'organisation, des résultats et de l'impact des efforts de sensibilisation au développement d'une part et d'éducation au développement d'autre part.

- 
43. Intégrer des perspectives et des actions de développement soutenant la sensibilisation et l'éducation au développement dans les programmes adéquats de la Commission européenne, en particulier ceux qui concernent la jeunesse et l'enseignement.
  44. Examiner, avec d'autres acteurs du secteur public et de la société civile concernés par la sensibilisation et l'éducation au développement, l'élaboration et la mise en œuvre de processus qui favorisent le débat sur les meilleures pratiques observées dans les stratégies nationales en faveur de la sensibilisation et de l'éducation au développement et qui permettent l'exploitation des résultats de ces débats et l'application de ces pratiques dans l'ensemble de l'Union européenne, en particulier dans les nouveaux États membres.
  45. Collaborer avec le secteur public et la société civile afin de formuler des propositions pour la poursuite de la mise en œuvre des engagements du consensus européen pour le développement dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement, notamment par des consultations interservices, une collaboration transeuropéenne pour la promotion de la sensibilisation et de l'éducation au développement, pour le lancement de programmes, de projets et d'activités ad hoc et pour le développement de la sensibilisation et de l'éducation au développement, en particulier dans les nouveaux États membres.
  46. Garantir la mise en œuvre et la publication des évaluations des programmes et projets de sensibilisation et d'éducation au développement lancés ou financés par la CE.

#### **AU PARLEMENT EUROPEEN**

47. Prendre l'initiative de l'élaboration d'un rapport sur la sensibilisation et l'éducation au développement et sur leur rôle dans la mise en œuvre du consensus européen pour le développement, en y associant notamment les commissions parlementaires compétentes (comme la commission du développement). Ce rapport devrait mettre en exergue le rôle que jouent effectivement et que pourraient jouer la sensibilisation et l'éducation au développement dans l'enseignement formel et informel et dans l'apprentissage tout au long de la vie en Europe.

---

**AUX GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET AUX AUTORITES LOCALES ET REGIONALES**

48. Accorder une attention particulière à l'importance de la sensibilisation et de l'éducation au développement dans les politiques, programmes et budgets du développement ainsi que dans les politiques, programmes et budgets de l'enseignement formel et informel.
49. S'ils n'existent pas déjà, créer et soutenir des processus structurés et permanents de développement de perspectives à long terme et de programmes de collaboration à court terme pour promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement, en y associant les services et organes gouvernementaux chargés des affaires étrangères/de la coopération au développement et de l'enseignement formel et informel, ainsi que les ONG et d'autres organisations de la société civile concernées par l'éradication de la pauvreté et le développement durable aux niveaux mondial et national.
50. Apporter un soutien politique, financier et organisationnel à l'intégration de la sensibilisation et de l'éducation au développement dans les systèmes éducatifs formels et informels, dans les programmes scolaires et dans des actions médiatiques, en se concentrant sur les possibilités d'associer des éducateurs de l'enseignement formel et informel et des représentants des médias à la conception de nouveaux projets, programmes, réseaux et travaux de recherche, ainsi que sur les possibilités, pour les autorités, agences et institutions, de contribuer à relever les défis de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Les engagements politiques, financiers et organisationnels devraient être sources de changements perceptibles vers la réalisation des objectifs de la sensibilisation et de l'éducation au développement.
51. Garantir la mise en œuvre et la publication des évaluations des programmes et des projets lancés et financés par l'État et les collectivités locales ou régionales en matière de sensibilisation et d'éducation au développement.

**AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE**

52. Accorder une attention particulière à l'importance de la sensibilisation et de l'éducation au développement dans les stratégies organisationnelles et les budgets ainsi que dans les programmes, les projets et les activités de communication pour permettre au public de renforcer sa sensibilité critique à l'égard du

- 
- développement et d'accroître sa participation en connaissance de cause au développement, aux niveaux mondial et local.
53. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et consacrer des ressources suffisantes pour promouvoir de façon efficace et ciblée la sensibilisation et l'éducation au développement, en particulier avec les secteurs et les professionnels de l'enseignement formel et informel ainsi qu'avec les médias.
54. Etablir des partenariats et une collaboration réelle avec des professionnels et des décideurs des systèmes d'enseignement formel et informel et des médias pour faire en sorte que les questions de développement et les principes de la sensibilisation et de l'éducation au développement soient pris en compte dans les politiques et les pratiques de ces systèmes et dans les médias.
55. Mettre en place des processus de collaboration structurés, permanents et soutenus entre des citoyens et des organisations du Sud et des éducateurs de l'enseignement formel et informel, des chercheurs et des représentants des médias en Europe, pour permettre au public d'agir et de contribuer à relever les défis de l'éradication de la pauvreté et du développement durable.
56. Réaliser et mettre à la disposition du public des évaluations et des analyses d'impact des stratégies, programmes et projets de sensibilisation et d'éducation au développement. Ces évaluations et analyses d'impact devraient mentionner les normes de qualité spécifiques qui sont ou devraient être respectées concernant les processus de participation suivis, l'efficacité, l'efficience, la transparence et la rentabilité.
57. Encourager et soutenir des travaux de recherche et un enseignement critiques et théoriquement rigoureux en matière d'éducation au développement dans tous les pays de l'UE et promouvoir la communication et l'échange d'expériences de sensibilisation et d'éducation au développement par l'intermédiaire des universités, des réseaux scolaires et des groupes de réflexion.